



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice de LA VALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTON-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Amirouche LAIDI, Mme Sandrine du MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON M. Jean PREVOST

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, Mme Perrine COUPRY, Mme Véronique RONDOT, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfà COUSSEAU, M. Pascal GENTIL, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

Mme Marie LE LAN à Mme Béatrice de LA VALETTE, M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle FLORENNES, M. Antoine KARAM à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Yves LAURENT

Secrétaire :

M. Jean PREVOST

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-025 Modification de la délibération de la participation de la ville de Suresnes aux frais de scolarité des enfants suresnois ayant été admis dans les écoles privées au cours de l'année 2022/2023.

- Conseil Municipal du 20 avril 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L.442-5-1,

Vu la Délibération N°16 du 2 février 2023 relative à la participation de la ville de Suresnes aux frais de scolarité des enfants suresnois ayant été admis dans les écoles privées au cours de l'année 2022/2023,

Considérant que des enfants suresnois fréquentent des écoles privées sous contrat dans les communes extérieures,

Considérant que de nouvelles demandes de participation aux frais de scolarité ont été faites pour les écoles Saint Joseph du Parchamp à Boulogne et Saint Joseph de Puteaux,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Muriel RICHARD, premier adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A LA MAJORITE**

Nombre de pour : 35

Nombre de contre : 5

M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Pascal GENTIL, Mme Katya VERIN-SATABIN

Nombre de pouvoirs : 4

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1.- de modifier la délibération n°16 du 2 février 2023 relative à participation de la ville de Suresnes aux frais de scolarité des enfants suresnois ayant été admis dans les écoles privées au cours de l'année 2022/2023 concernant les écoles Saint Joseph du Parchamp de Boulogne-Billancourt et Saint Joseph de Puteaux au taux fixe de 762,25€ par enfant. La participation de la Ville sera versée au vu des états nominatifs fournis par les écoles :

Ecole	Maternelle	Montant forfaitaire	Maternelle	Elémentaire	Total
Ecole St Joseph du Parchamp 6 rue du Parchamp 92100 Boulogne	2	762,25	2	7	6 860,25
Ecole St Joseph 26 rue Godefroy 92800 Puteaux	5	762,25	3	16	14 482,75

Article 2.- que les termes de la délibération n°16 du 2 février 2023 concernant les remboursements des autres écoles restent inchangés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 28 avril 2023
et publié/affiché le 21 avril 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGULLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes